AR Prefecture



043-214300329-20250915-2025_068POLE-DE Reçu le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025 **2025-068**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre à 18h45

En exercice: 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents:

17

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Votants: 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire. Date de la convocation: 09/09/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés:

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Roland SEUX

OBJET: DECISION MODIFICATIVE BUDGET annexe Pole Sante Commune 2025 (DM 2)

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2025-033 du conseil municipal en date du 15 avril 2025 approuvant le Budget Primitif du Pôle Santé,

Monsieur le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auguel elles s'appliquent.

Considérant qu'il faut régulariser l'avance faîtes à l'entreprise PERETTI.

Il convient de procéder à des modifications budgétaires sur le budget 2025 du Pôle santé comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				and a flam of a fig.
D-2313 : Constructions (en cours)	0.00 €	7 906.50 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 906.50 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00€	7 906.50 €	0.00€	7 906.50 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	7 906.50 €	0.00€	7 906.50 €
Total Général	7 906.50 €		7 906.50 €	

AR Prefecture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- CONFIRME la nécessité de réaliser co transfirmation de la nécessité de réaliser contraction de la nécessité de réaliser de la nécessité d

- AUTORISE le passage des écritures comptables.

Le Maire, Franck PAILLON Le secrétaire de séance, Roland SEUX

Fait et délibéré le 15/09/2025 Pour extrait certifié conforme